

# Conditions de garantie

---



Les produits neufs sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de 12 mois, à compter de la date de livraison, conformément au certificat de garantie. La présentation du certificat de garantie sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée.

Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à la société FERRI France sera le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services techniques, sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné.

Pour bénéficier de la garantie, tout produit doit être au préalable soumis à l'examen du Service Technique la société FERRI France dont l'accord est indispensable pour sa mise en jeu.

Sauf accord contraire, les frais éventuels de port sont à la charge de l'Acheteur.

La garantie ne joue pas pour les vices apparents. Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle des machines ou par un incident extérieur (montage erroné malgré les indications du manuel d'utilisation, défaut d'entretien ou de surveillance, utilisation anormale...), ou encore par une modification du produit non prévue ni spécifiée par la société FERRI France.

Sont également exclues de la garantie toutes les pièces d'usure comme fléaux, rotors, rouleaux palpeurs, roulements, axes, bagues, courroies, protections de sécurité, flexibles (sauf défauts de sertissage), joints des vérins.

La Garantie devient caduque si des pièces de contre façon ou de marques concurrentes sont montées sur nos matériels, si l'acheteur apporte des modifications à la machine et si ce dernier l'utilise de façon irrationnelle.

Pour des raisons comptables, toutes les pièces de rechange seront facturées au moment de l'expédition. La Garantie éventuelle sera établie après la réception et le contrôle de la pièce défectueuse. Un avoir sera porté au crédit du compte du distributeur.